

LA PREMIERE SESSION FRANCO-ARABE DE FORMATION A L'ARBITRAGE ET A LA MEDIATION

Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Franco-Arabe a organisé avec « La Syrienne des études juridiques et arbitrales » et en partenariat avec le Club d'Affaires franco-syrien : *La 1^{ère} Session Franco-Arabe de Formation à l'Arbitrage et à la Médiation*, à l'hôtel Cham Palace à Damas les 15 et 16 novembre 2009.

Le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Franco-Arabe, Dr Saleh B. AL TAYAR, s'est rendu à Damas avec les intervenants et a prononcé des allocutions aux séances d'ouverture et de clôture.

Cette session s'adressait aux avocats, conseillers juridiques, banquiers, financiers, dirigeants des PME-PMI, directeurs financiers, directeurs et chargés des affaires internationales, directeurs et responsables exports, directeurs de projets... et avait deux objectifs à atteindre :

- Faire connaître les avantages liés à l'arbitrage et à la médiation comme moyens alternatifs à la résolution des conflits en raison de la souplesse, de la rapidité et du moindre coût de cette procédure.
- Apprendre à maîtriser les techniques de l'arbitrage et de la médiation.

La formation a été assurée par des membres du Conseil de l'arbitrage et du Conseil Scientifique du Centre de Médiation et d'Arbitrage :

Maître Patrice Mouchon

Maître Mathias Audit

Maître Ana Atallah

Maître Sylvestre Tandean de Marsac

et Maître Ryad Ghali (résident à Damas).

Le programme de la session a porté sur les thèmes suivants :

- Introduction à l'arbitrage international – Spécificités du Système franco-arabe
- Introduction à la médiation

- Arbitrage Commercial International :
 - Présentation de la nouvelle loi sur l'arbitrage en Syrie du 25 mars 2008
 - Arbitrage dans le règlement des conflits bancaires et commerciaux
 - Rédaction de la sentence

- Arbitrage en matière d'investissements étrangers :
 - Présentation du CIRDI
 - Principales étapes d'un arbitrage sous l'égide du CIRDI
 - Saisine du CIRDI sur le fondement d'un contrat
 - Saisine du CIRDI sur le fondement d'un traité de protection des investissements

- Présentation d'un cas concret.

Au terme de chaque intervention, un débat était ouvert au public.

Cette session a connu un grand succès en Syrie, environ 150 participants étaient inscrits, et plus que cent attestations ont été délivrées aux inscrits qui ont suivi tous les travaux. La majorité des participants venait de Damas, d'autres venaient de villes de province notamment

d'Alep. A noter également la participation d'un groupe d'avocats venant de Hassaké, une ville du nord de la Syrie.

Les autorités syriennes se sont intéressées également à l'événement et ont délégué des représentants. Ainsi le Ministère de la Justice a-t-il tenu à y participer pleinement en déléguant comme représentant Dr Walid Mansour, du département de la Législation, qui a participé à toutes les séances et qui a fait une présentation de la Loi Syrienne de l'Arbitrage.

A noter également la présence de plusieurs personnalités de haut niveau. Le Bâtonnier de l'Ordre National Syrien a assisté à une partie des travaux. L'Assemblée Nationale était représentée par des membres de plusieurs Commissions. D'autres administrations avaient également délégué des représentants.

Le niveau des participants étant très élevé, les débats à la fin de chaque séance ont été très enrichissants. Les participants avaient l'occasion de s'informer, de commenter et de donner leurs avis. Les intervenants ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction de la qualité des participants et des questions posées, affirmant que le niveau des débats rehausse le niveau de la toute la session.

Cette manifestation a bénéficié d'une large couverture médiatique : la presse écrite, la chaîne de télévision officielle et plusieurs chaînes satellitaires, ont couvert l'événement. Les intervenants ont été sollicités pour des interviews par plusieurs chaînes de télévision.

Les intervenants nous ont exprimé leur entière satisfaction de cette opération qu'ils jugent très réussie.



De gauche à droite : Maître Eman CHANCHOUL, Directeur Général de la « Syrienne des études juridiques et arbitrales », Dr Saleh B. AL TAYAR, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Franco-Arabe, Me Patrice MOUCHON, Président du Centre de Médiation et d'Arbitrage de la CCFA, et Dr Walid MANSOUR, du département de la Législation au Ministère Syrien de la Justice.



Me Ana ATALLAH.